



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Assemblée Générale Ordinaire 10/03/2023





Remerciements

- Remerciement à la municipalité de Génicourt de nous accueillir de nouveau pour l'AG.
- Merci aux élus qui participent à notre assemblée générale, d'autres nous ont informé d'engagements qui ne leur permettaient pas d'être parmi nous.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

AG : Ordre du jour

- Pourquoi la DIRAP ? : les craintes des populations (JMB)
- Rapport moral année 2022 (JMB)
 - Mesures de bruit: résultats 2022 (MB)
 - Avion et Taxi volant électriques (JMB)
 - CCE Comité Permanent 26/01/2023 (JMB)
 - Propositions renforcement arrêté de restriction (JJF)
- Projet descentes douces (trajectoires Roissy) (JMB)
- Rapport financier 2022 et Budget prévisionnel 2023 (JMB)
- Quitus sur rapports
- Election du Conseil d' Administration
- Objectifs 2023 (JMB)
- Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Pourquoi la DIRAP ?

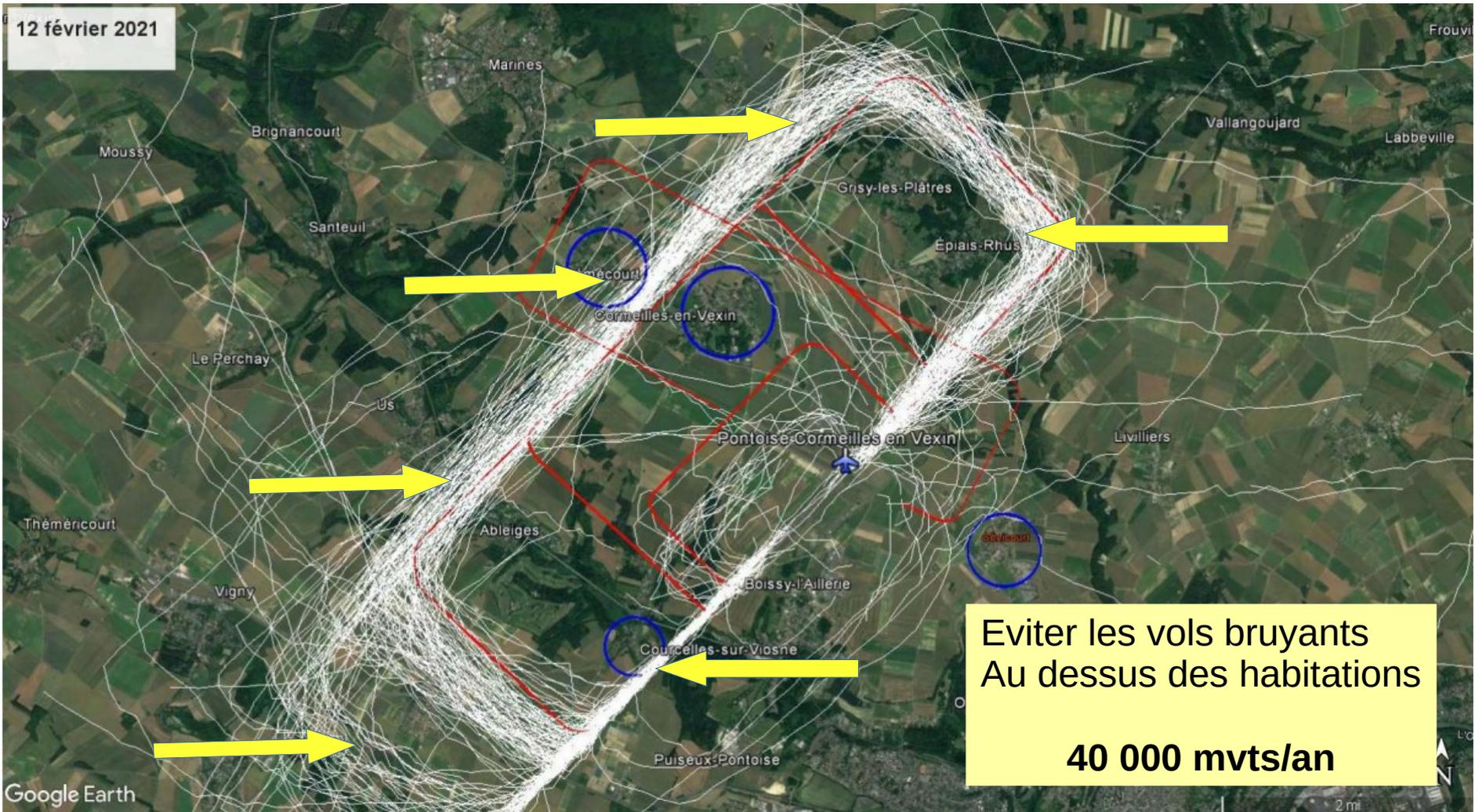


Craintes des populations

- Pollutions sonore et chimique de l'aviation légère
- Projet de développement de l'aviation commerciale
- Projet de développement aviation d'affaire
- Pollutions de l'activité de Roissy

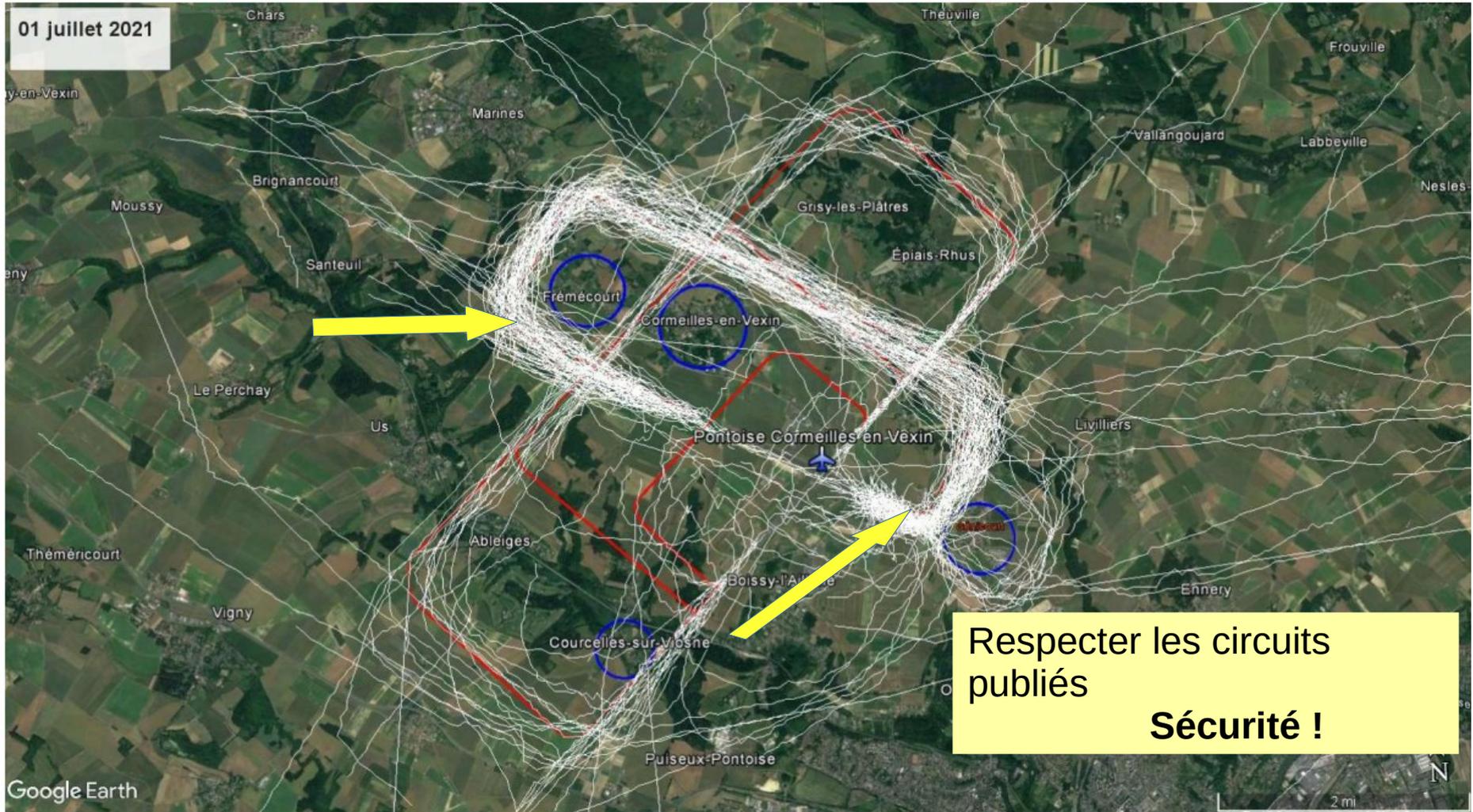


Les survols Tours de Piste





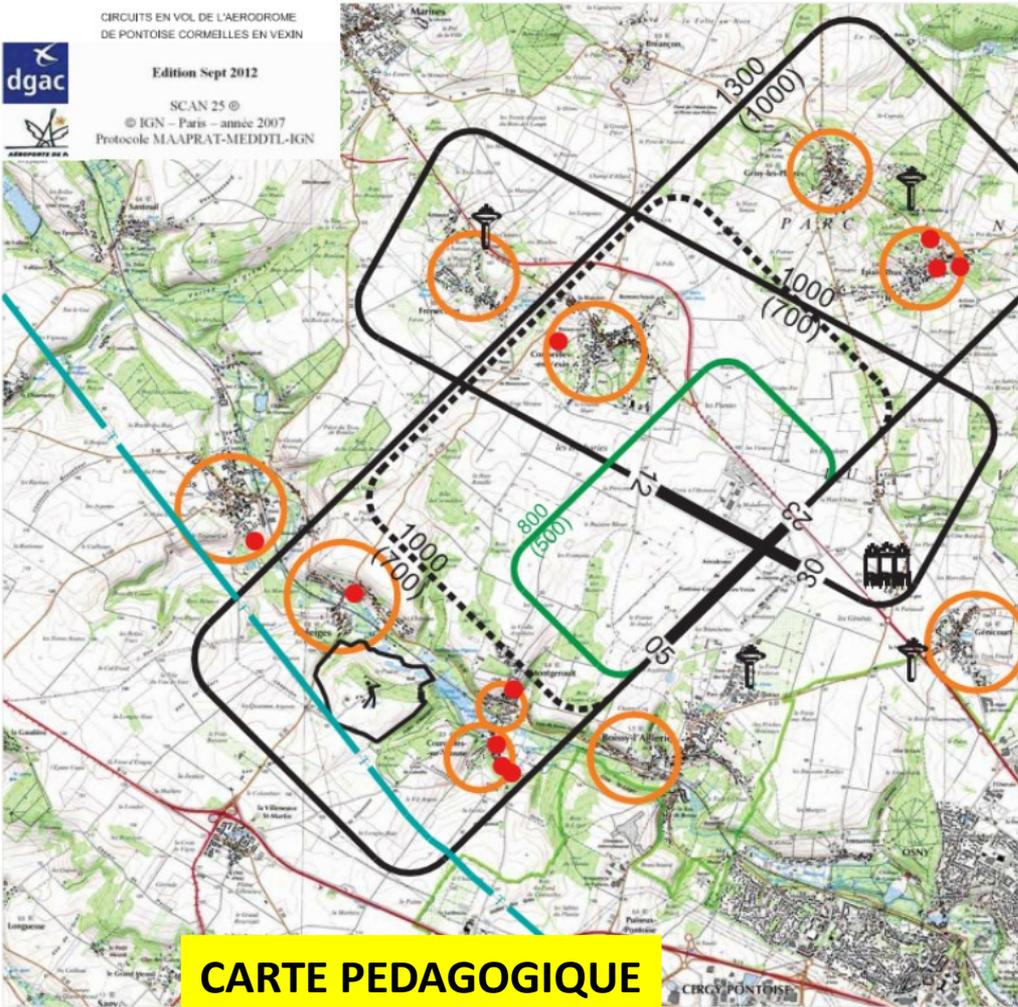
Les survols Tours de Piste





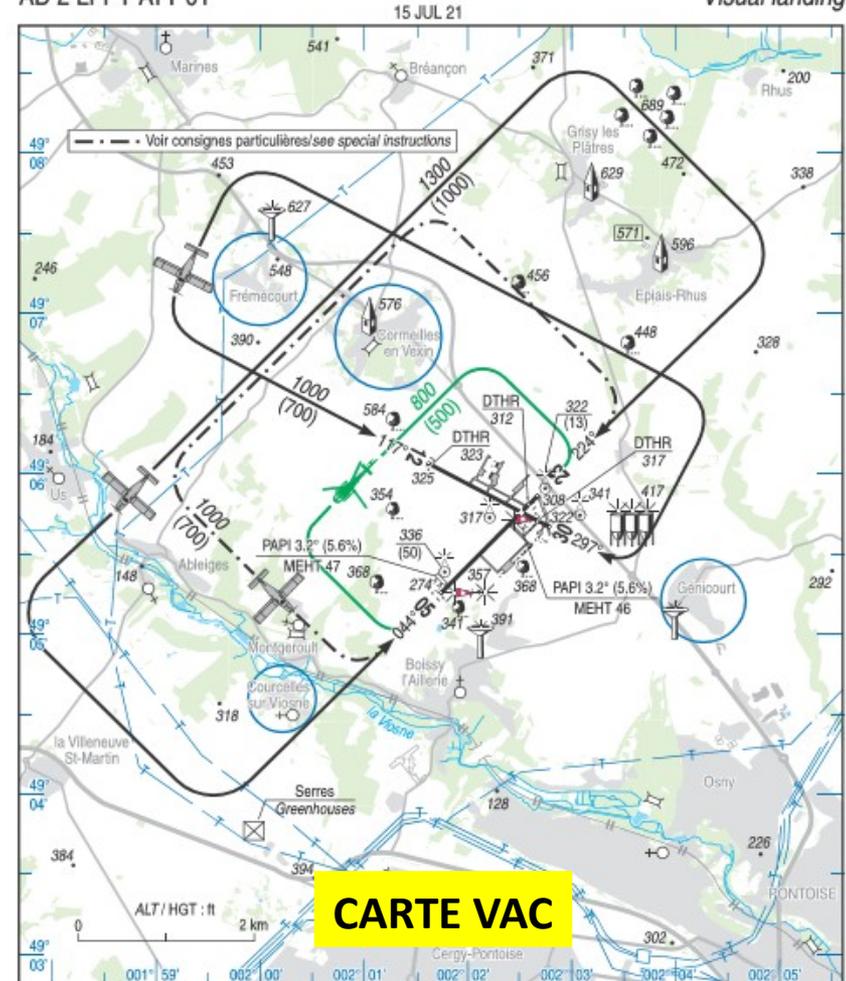
Mieux informer pilotes

Ajouter des ronds bleus sur carte VAC



PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
AD 2 LFPT ATT 01

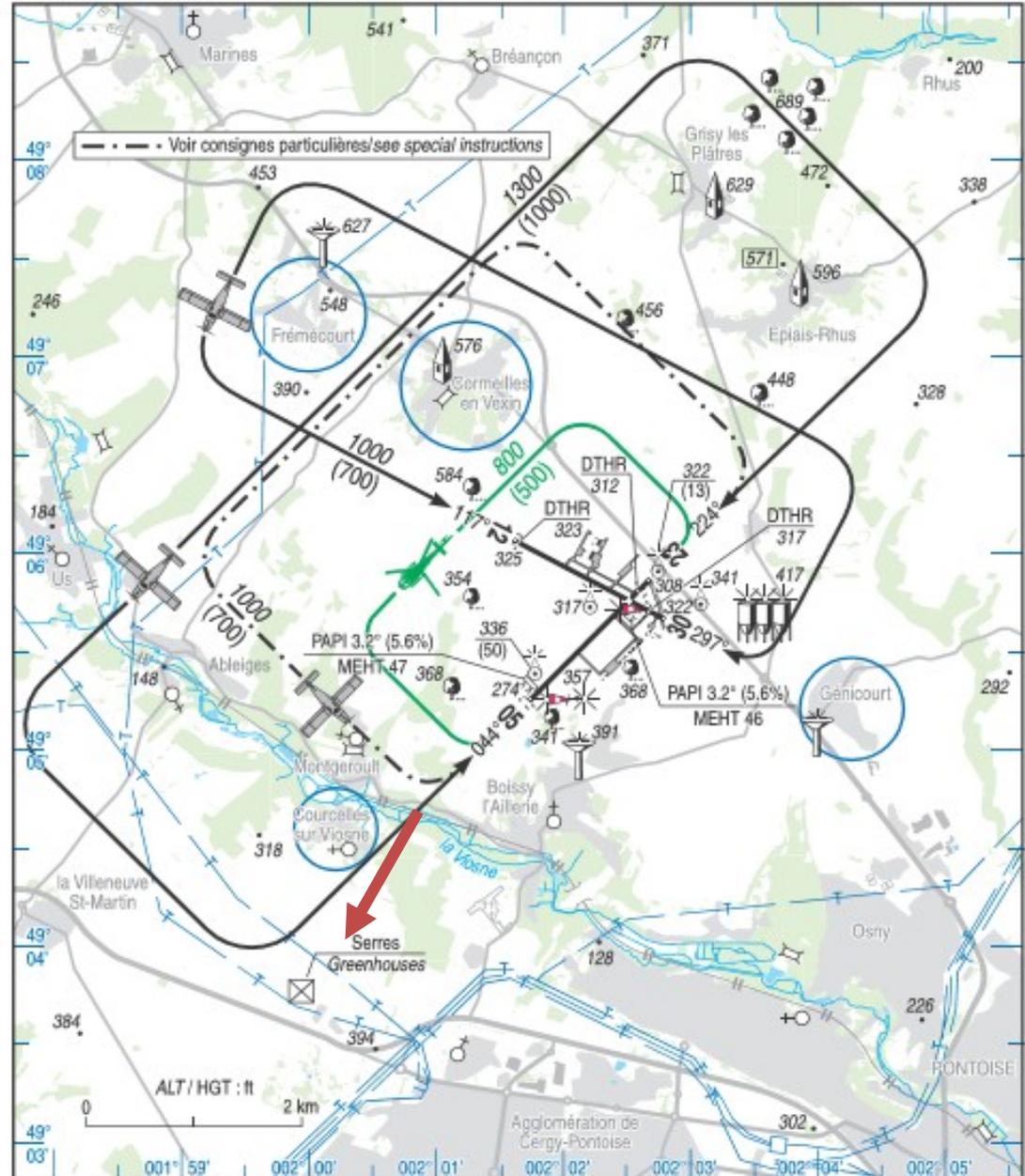
ATERRISSAGE A VUE
Visual landing





15 JUL 21

Altération de
cap entre
Courcelles et
Boissy l'Aillerie





En résumé : 30 ans de réalisations...

Réduire le bruit

- Pose de silencieux sur les appareils (80% subventions)
- Arrêté de restriction d'activité en 2002: « SDJF de 12 à 14h : avions avec silencieux »,

Non effectif !



Actions nécessaires

- **Local : Renforcer l'arrêté de restriction : Elus locaux ; Préfet ; Ministre TRP**
- **National : Renforcer la réglementation (bruit, règles) : Parlementaires**

Surveiller et corriger

- Installation de stations de mesure de bruit (ADP, DIRAP)
- Elaboration de carte pédagogique
- Carte VAC: ajout repère Serres
- Transmission de réclamations à la DSAC

Pas d'infraction (règles de l'air)

**REGLEMENTATION A
RENFORCER**



Renforcer l'arrêté de restriction d'activité

Protéger le sommeil

Préserver cadre de vie

Restrictions pour Avions bruyants

Valeur réglementaire des cartes d'approche

S'inspirer de l'arrêté de restriction de Toussus

- Interdire les vols nocturnes.
- Restrictions les samedis, dimanches et jours fériés
- Plage de silence stricte dimanches et jours fériés
- Plages horaires S, D, JF aux appareils basés silencieux
- Limiter accès appareils 12 tonnes (au lieu de 17)



Projet développement aviation commerciale

- 1999: projet financement d'aérogare (dont Conseil Général)
- Exploitation d'une ligne commerciale sur quelques mois (DEBONAIR)
- 1998 : Arrêté de modification « masse des avions » de 17 T à 45 T
- Manifestation; Réunion publique (forte assistance)
- Recours des associations au Conseil d'État : gagné et arrêté annulé (2003)!



Projet développement aviation d'affaire

- 2003 : Projet de modification « masse des avions » à 25 T : « transférer partie activité Le Bourget dans la limite du supportable ! » : Stop du préfet !
- Projet PEB 2004 prévoit augmentation de 20 000 !! mouvements d'affaire (PEB non publié)
- 2013 : Proposition de modification « masse des avions » à 35T Notion de « marge supérieure à 13 » : « des avions de 35T plus silencieux qu'avions de 17T ».

MAIS

- **Pas de limite possible au développement !**

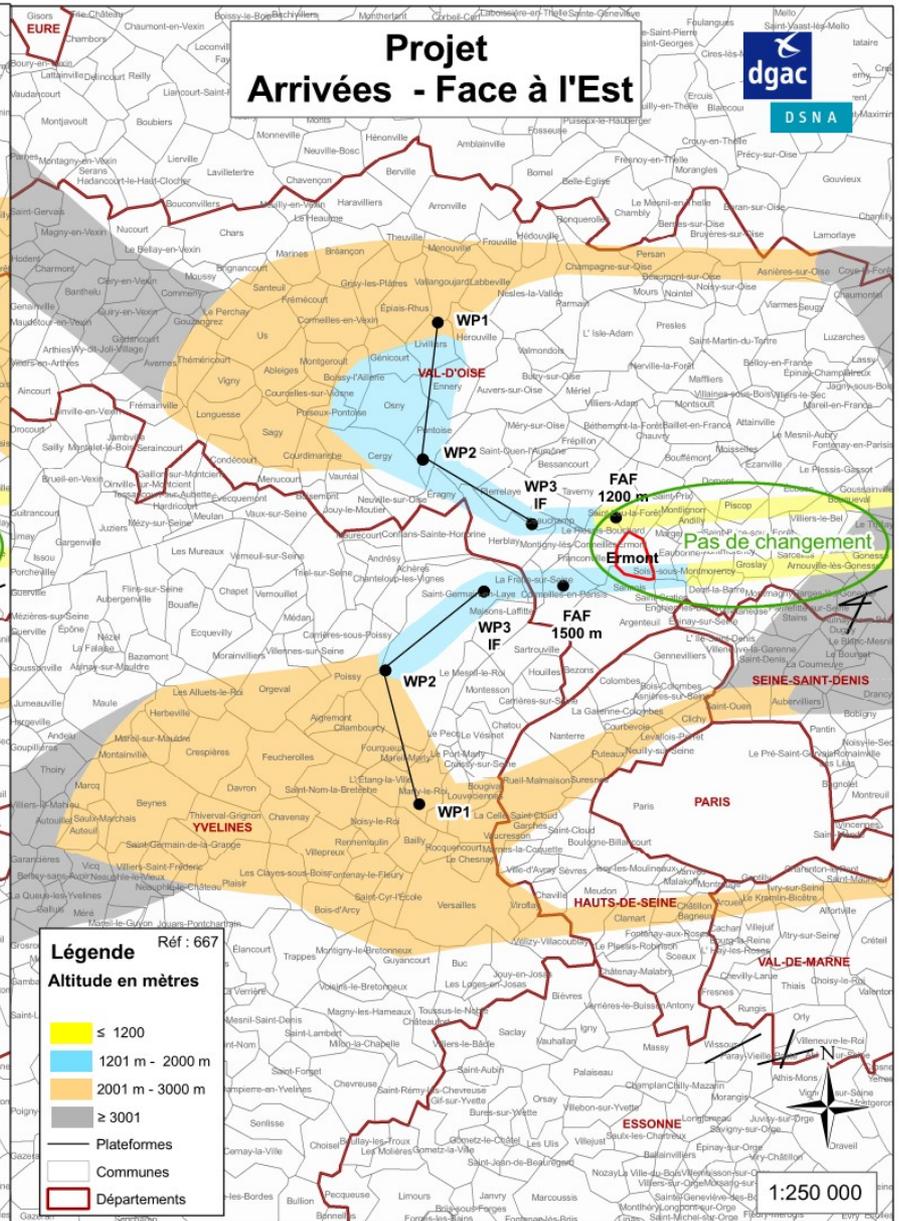
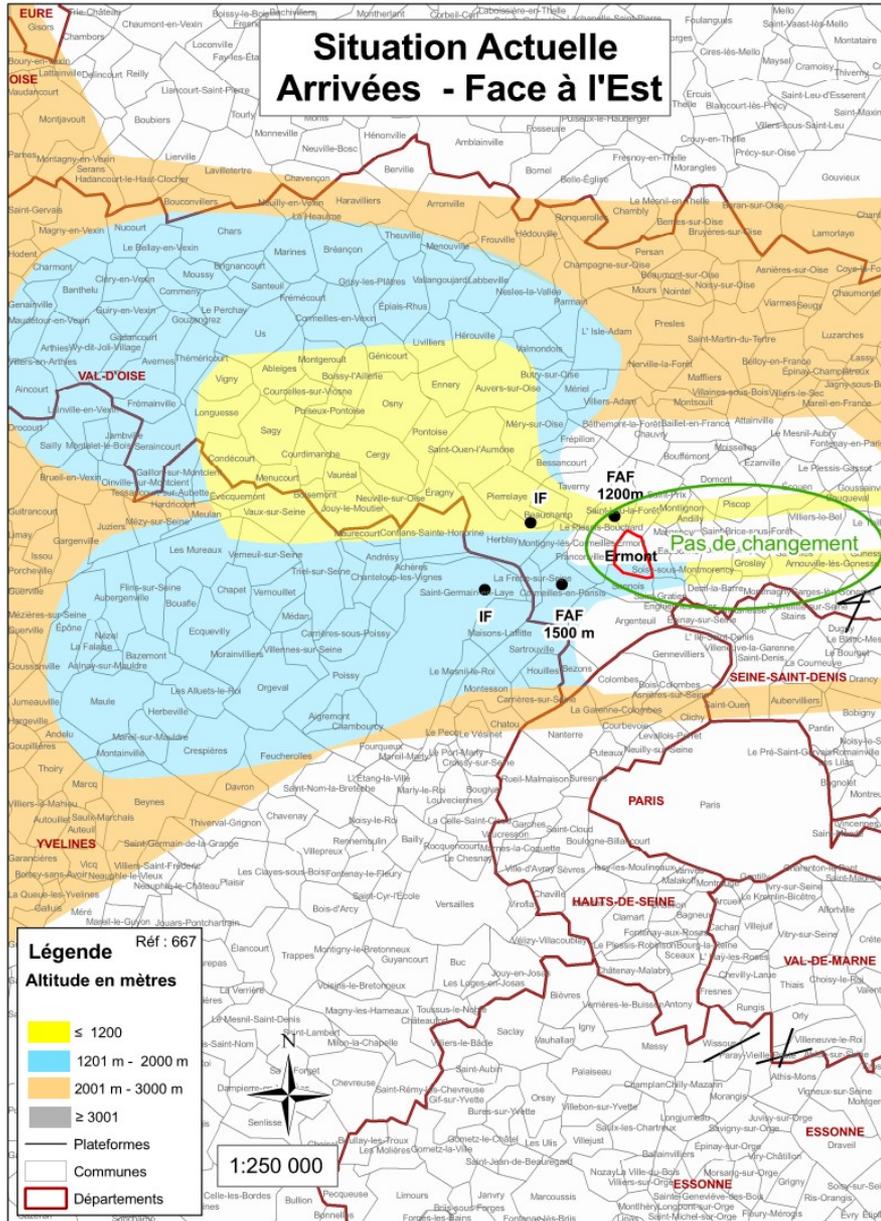


Pollutions de l'activité de Roissy

- 2012: Allongement des trajectoires d'approche de Roissy sur le Vexin (malgré jugement du Conseil d'État favorable à DIRAP)
- Projet Descentes douces: trajectoires concentrées sur Ouest Vexin, mais :
 - Pas d'information sur bruit perçu
 - Délai de réalisation incertain (2023 ? 2027 ?...)
- PPBE (plan de protection bruit environnement) : dispositions sans réelle réduction du bruit ;
- Demandes associations : plafonnement à 440 000 mvts (Ex de Amsterdam) et division par 2 des vols de nuit (Ex : Francfort).



Projet « descentes douces » Roissy



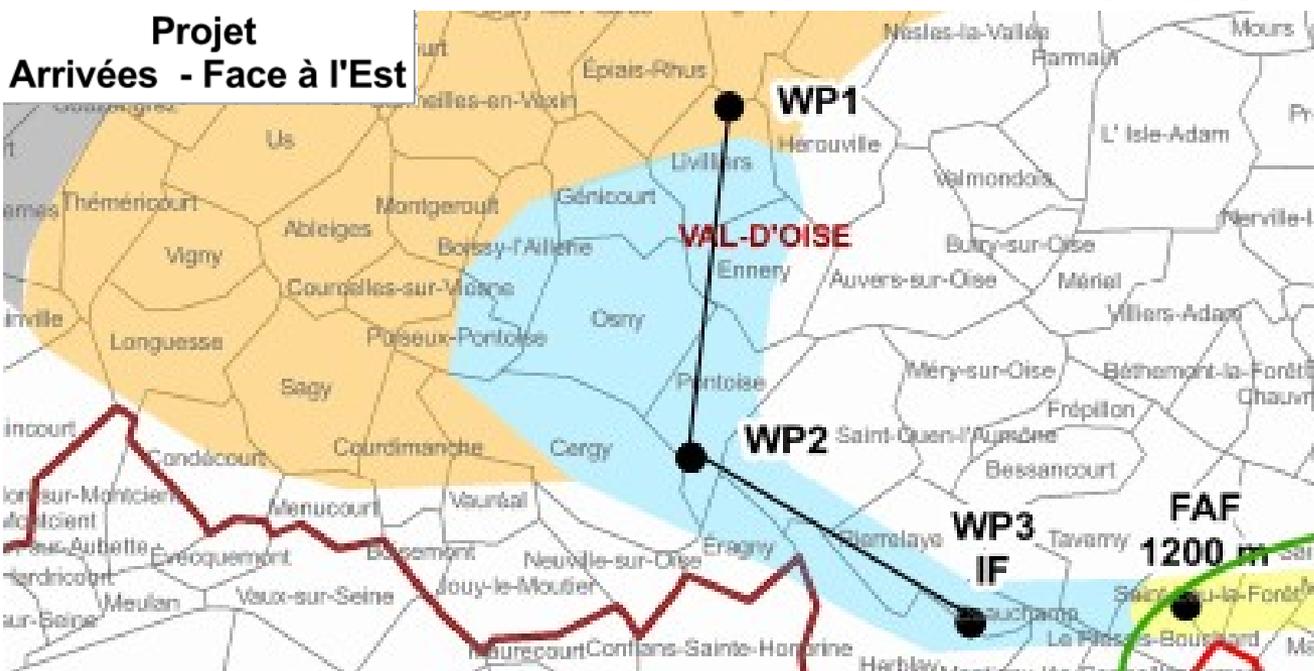


Projet « descentes douces » Roissy

Situation Actuelle
Arrivées - Face à l'Est



Projet
Arrivées - Face à l'Est



Réf : 667

Légende

Altitude en mètres

- ≤ 1200
- 1201 m - 2000 m
- 2001 m - 3000 m
- ≥ 3001

Connaître la réduction du bruit !



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport moral



Réalisations objectifs 2022

- Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.
- LOCAL
 - Veille et information de la population dont communication via WhatsApp
 - Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires ; Installation station Bruitparif
 - Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles
 - Points d'attention : projet ADP aviation d'affaire 35 tonnes; projet tests de taxi volant électrique
 - Préparation renforcement de texte réglementaire



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Mesures de bruit



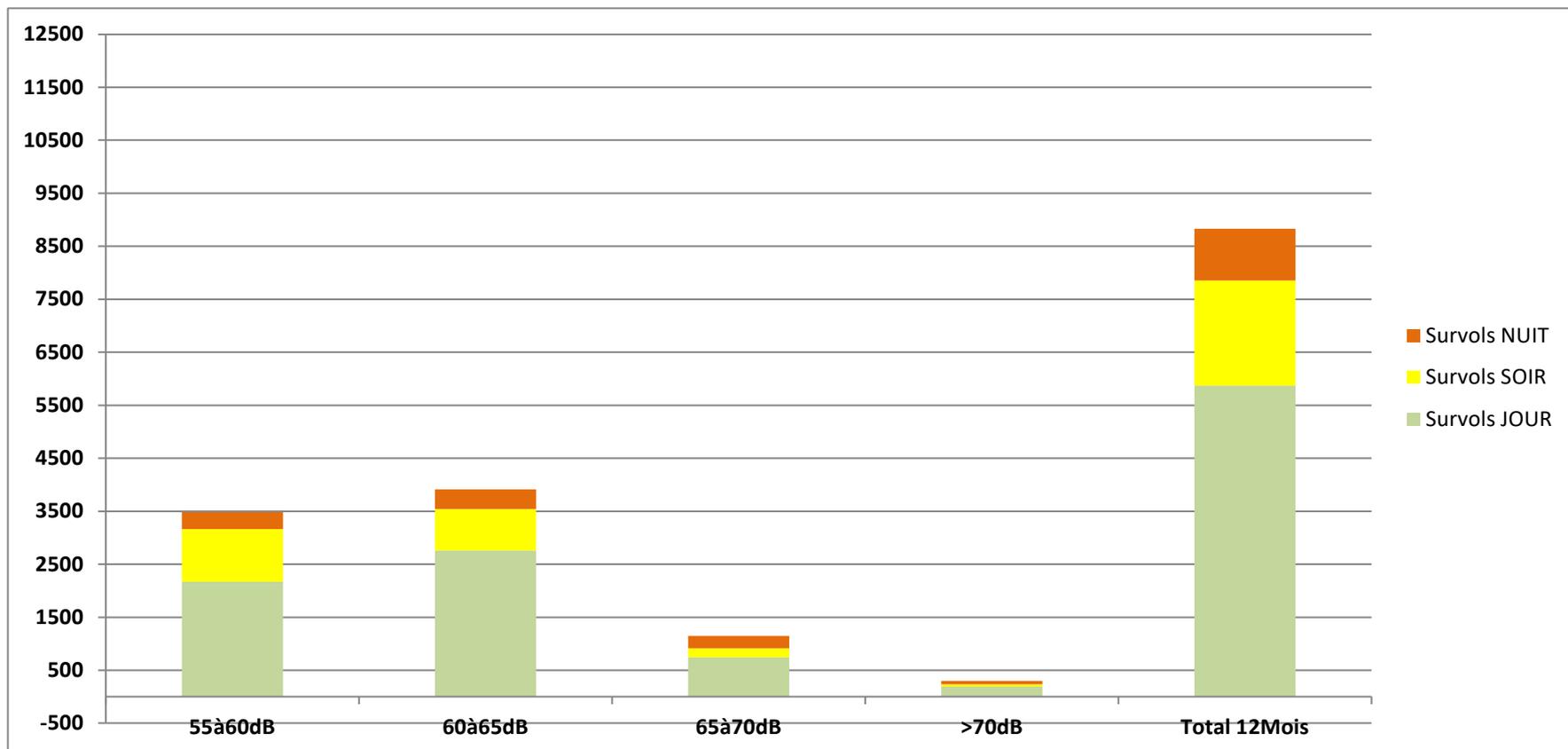
Le bruit en 2022 (année)

Village	Nombre de survols trop bruyants
Courcelles	19 100 (base 60dBA)
Ableiges	8 800
Epiais Rhus	Arrêt
Us	9 200
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées (dont Avions Roissy)



Mesures sur Ableiges 2022

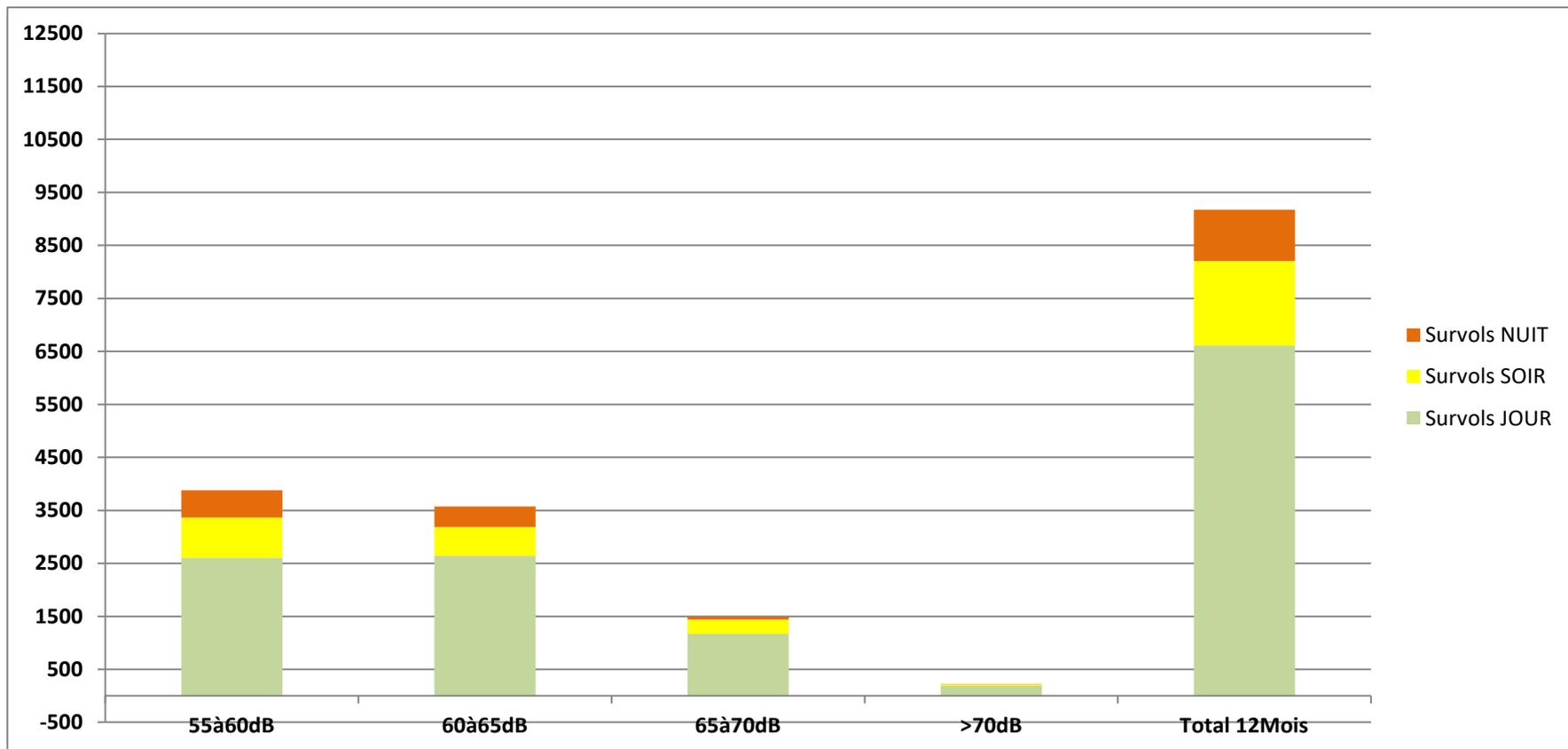
Mesures nettes projection annuelle Répartition selon niveaux de bruit





Mesures sur Us 2022

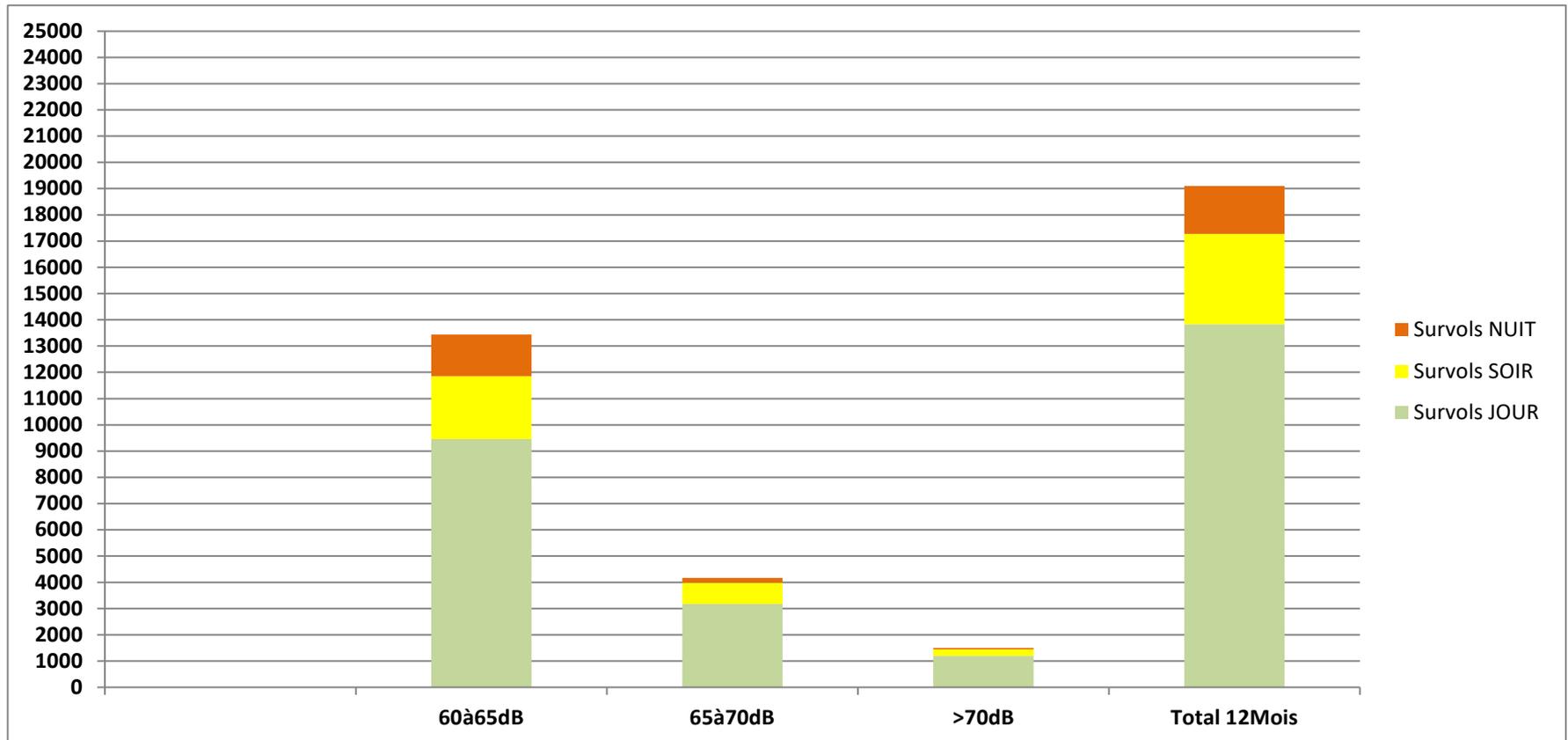
Mesures nettes projection annuelle Répartition selon niveaux de bruit





Mesures sur Courcelles/Viosne 2022

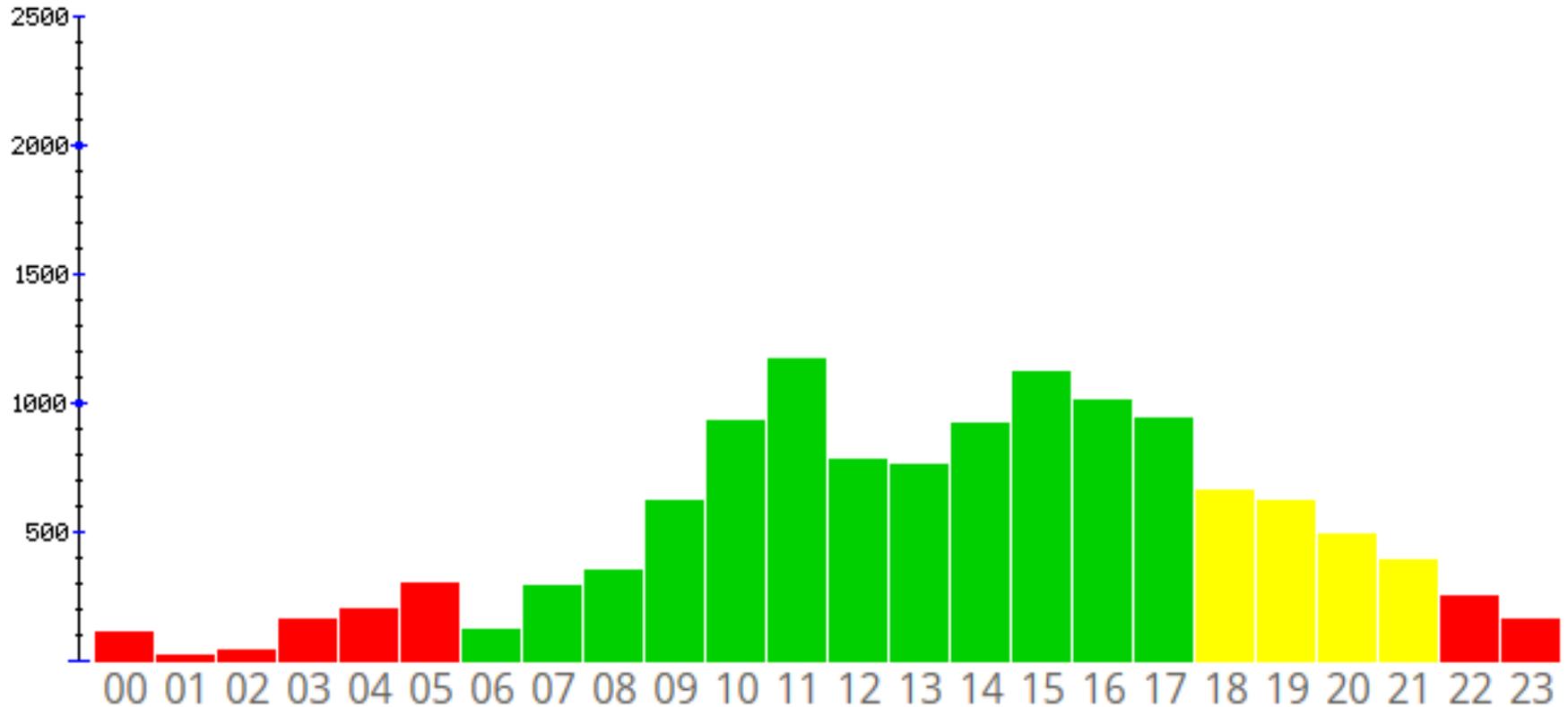
Mesures nettes projection annuelle Répartition selon niveaux de bruit





Mesures sur Us 2022

Nombre de survols identifiés par heure:

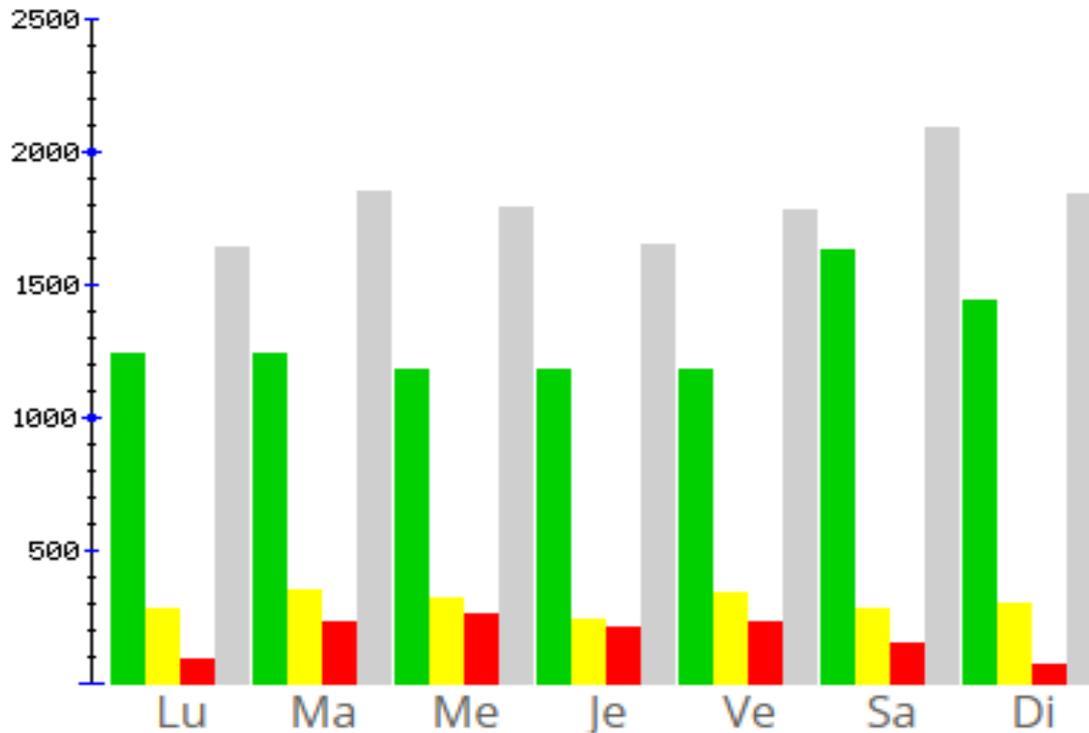




Mesures sur Us 2022

Nombre de survols identifiés par Semaine:

Jour Soir Nuit Jour entier





Station Bruitparif

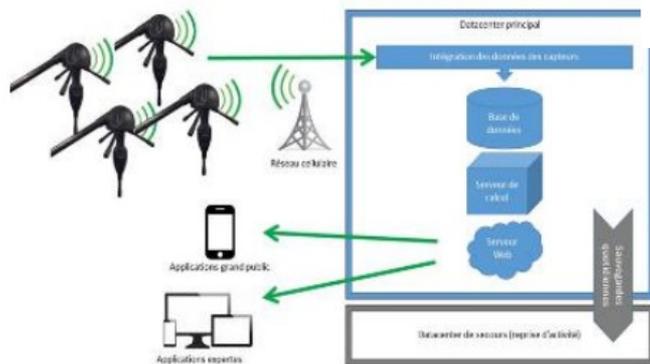
SYSTÈME DE MESURE



- Capteur innovant avec 4 microphones
- Direction de provenance du son
- Visualisation de la provenance du bruit
- Infrastructure serveur avec application web pour la visualisation des données

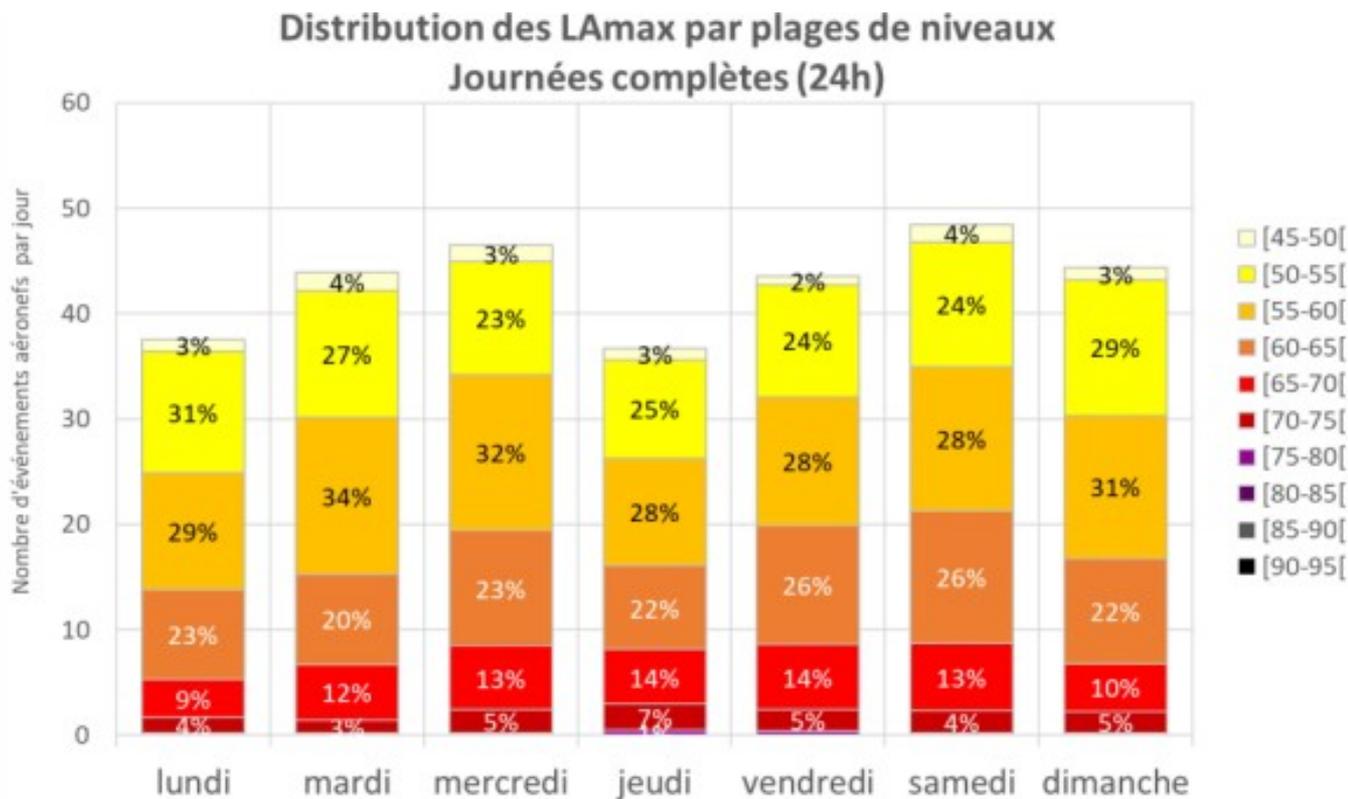


Station de mesure





Bruitparif Courcelles

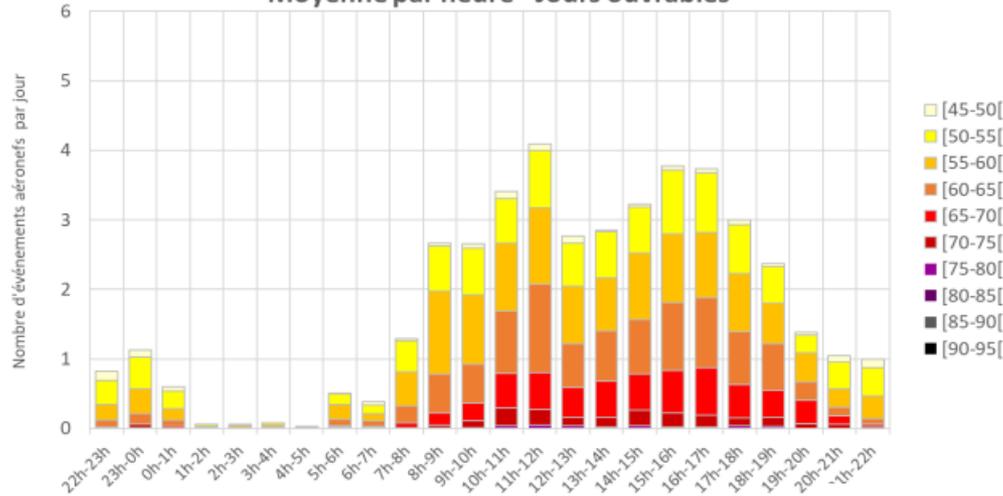


De l'ordre de 37 à 48 survols détectés par jour en moyenne dont environ 80% entre 6h et 18h



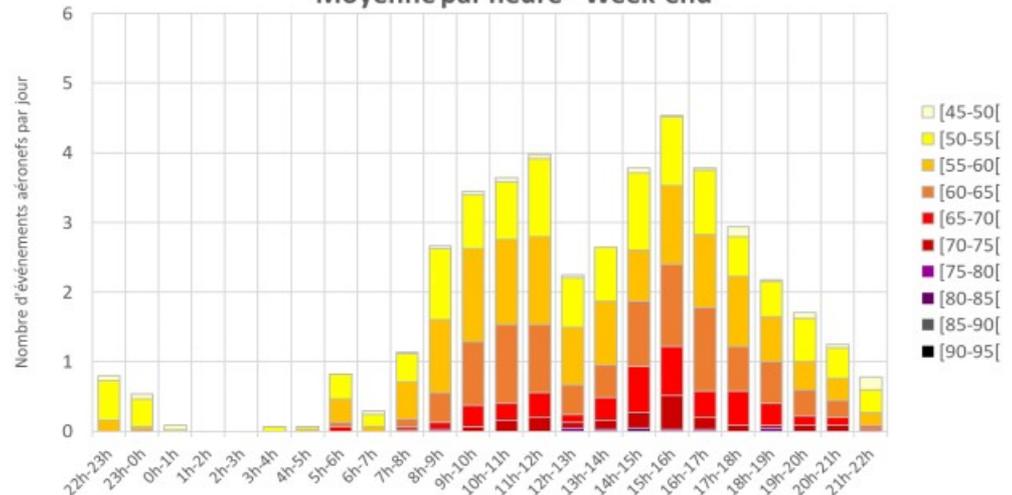
Bruitparif Courcelles

Distribution des LAmx par plages de niveaux
Moyenne par heure - Jours ouvrables



➔ Assez peu de différence entre les jours ouvrables et les week-end/jours fériés

Distribution des LAmx par plages de niveaux
Moyenne par heure - Week-end





Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- CCE du 14 décembre 2021 et 27 janvier 2022
 - **Présentation DIRAP 30 ans et après: nécessité d'actions plus consistantes**
 - **Constitution d'un Comité Permanent « réduit »**
 - **Activité 2020: 40 192 mvts (-9,3% vs 2018; +2,3% vs 2016)**
 - **Activité 2021: 41 920 mvts (+4,3% vs 2020)**
 - **Source: <https://www.aeroport.fr/view-statistiques/pontoise-cormeilles>**
- **Travail avec Bruitparif : station mesure de bruit à Courcelles**
- **Taxi électriques (VETOL): présentation salle embarquement mais pas d'info sur mesures de bruit !**
- **Rencontre avec notre députée Mme CHANDLER (2/12/2022)**
 - **Problématique Cormeilles et nécessité de réglementation**



Taxi volant électrique

Essais et mesures de bruit du VETOL à Cormeilles
(23 mars 2022) : pas de résultats diffusés !





Taxi volant électrique

Getting there ON TIME AND IN STYLE

ADVANCED AIR MOBILITY PARTNER ROADMAP

2020 2024 2028 2030+

THE SANDBOX
Set up a test vertiport on Pontoise airfield, 35 km from Paris

- VEHICLE TESTS
- AIRSPACE INTEGRATION TESTS
- NOISE CAMPAIGN
- GROUND INFRASTRUCTURE INTEGRATION TESTS

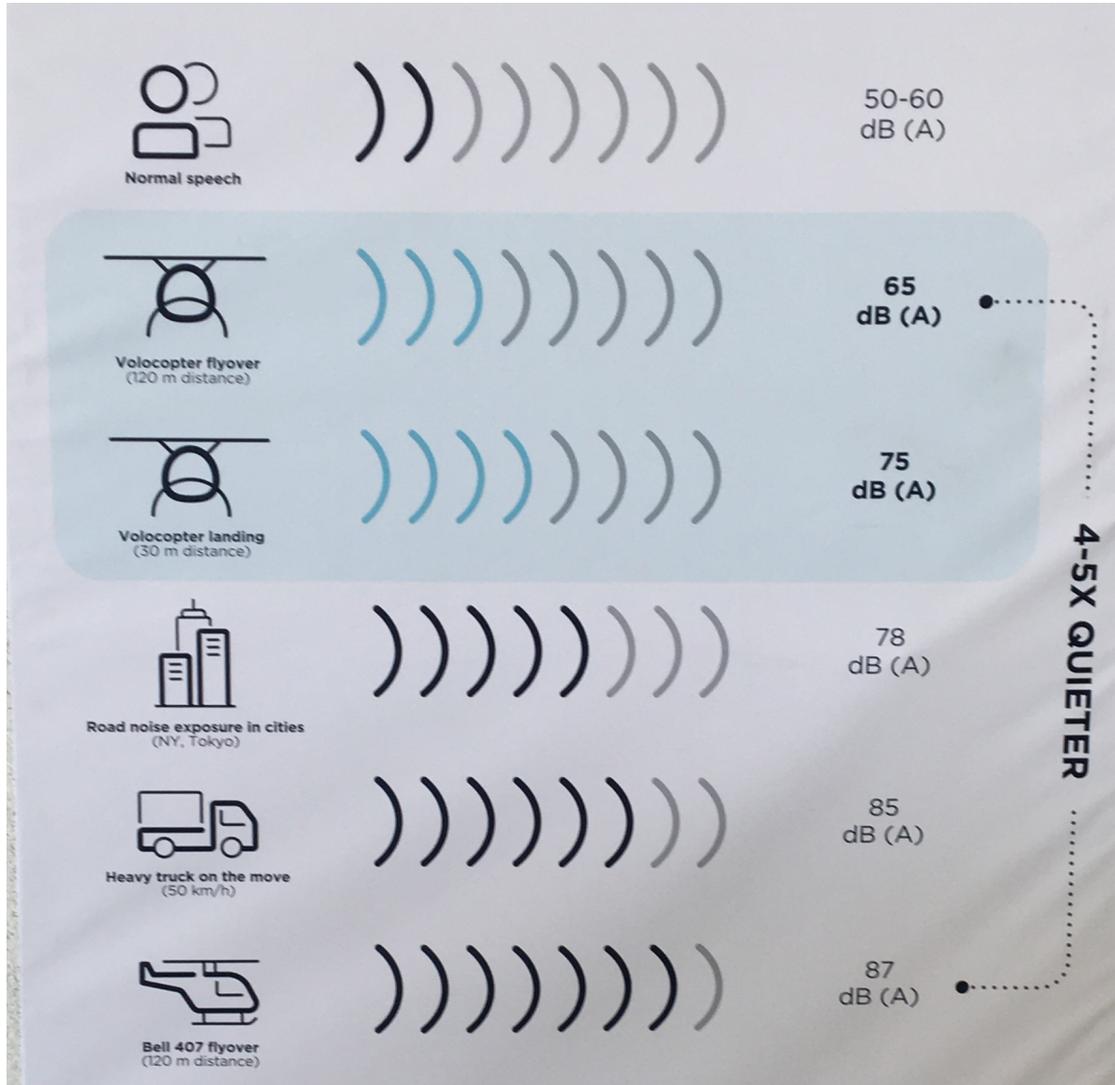
THE "SHOWCASE"
Launch the first commercial flight path between the airport and the city for the Olympic Games, and prepare to scale it up

SCALE-UP
Respond to the expected market growth





Taxi volant électrique



65 dB à 120 mètres





Nouvelle Charte du PNR

- 16/05/2022 : la demande de la DIRAP d'adaptation du projet Charte est prise en compte.
- Rappel : Adhésion du PNR à Bruitparif (réalisé été 2021)



Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- **Comité permanent le 26 janvier 2023**
- Information report activité lors salon du Bourget (mi juin ; 15 vol/j), et lors des jeux Paris 2024 (à estimer).
- Mise à l'étude par DGAC de l'altération de cap sur Courcelles (délai Oct 2023)
- Mise à disposition des pilotes de la carte pédagogique (expérimentation) via lien entre VAC et site ADP Entre Voisins
- **Renforcement Arrêté de restriction :**
 - Expression des attentes (Elus, Riverains).
 - Avoir plus de protections comme arrêté de Toussus
 - Faire respecter les circuits, pas de survol des villages (bruit)
 - Renforcer sécurité (déjà des accidents) ; sanctionner



Amélioration de la réglementation protectrice des populations victimes des nuisances aériennes



L'arrêté de restriction actuel du 30 juillet 2002

- L'actuel arrêté de restriction du 30 juillet 2002 est manifestement insuffisant – il ne comporte qu'un seul article ainsi libellé :

*« En vue de réduire les nuisances sonores autour de l'aérodrome de Pontoise - Cormeilles-en-Vexin (Val-d'Oise), les vols d'entraînement en tours de piste sont interdits les samedis, dimanches et jours fériés, entre 12 heures et 14 heures locales, à tout aéronef, à l'exception des avions monomoteurs à hélice équipés d'un dispositif atténuateur de bruit et dont la masse maximale au décollage n'excède pas 8 618 kilogrammes.
[...] ».*



Détail des restrictions et interdictions qu'il conviendrait d'imposer à l'activité aérienne

Pour protéger le sommeil des riverains

- **Concernant l'activité nocturne**

- Limiter l'horaire d'ouverture de l'aérodrome à la période de 6 heures à 22 heures locales.

- Interdire les vols VFR et IFR de nuit entre 21h30 et 6h00 et durant la nuit aéronautique, sauf



Détail des restrictions et interdictions qu'il conviendrait d'imposer à l'activité aérienne

- **Restrictions et interdictions imposées à l'activité journalière les samedis, dimanches et jours fériés** (NB : les extensions de la réglementation actuelle sont soulignées)

Nous préconisons de réglementer l'activité comme suit :

- 1^e- Les dimanches et jours fériés de 12 à 15 heures, l'aérodrome est interdit à tous aéronefs à motorisation thermique.
- 2^e- Les samedis de 12 à 16 heures et après 20 heures et les dimanche et jours fériés de 15 à 16 heures et après 19 heures, l'aérodrome est interdit à tous aéronefs non basés ou non équipés de silencieux ou non-inscrits sur la liste.
- 3^e- Sont interdits de vol durant les samedis, dimanches et jours fériés les avions de classe D selon la classification CALIPSO.
- 4^e- A l'issue du délai d'un an suivant la publication du nouvel arrêté, seront interdits de vol durant les samedis, dimanches et jours fériés les avions non classés selon la classification CALIPSO.
- 5^e- Les hélicoptères effectuant des vols touristiques ou d'entraînement de moins d'une heure sont interdits de vol durant les samedis avant 9 heures, de 12 à 16 heures et après 20 heures et les dimanches et jours fériés avant 10 heures, de 12 à 16 heures et après 19 heures.



Détail des restrictions et interdictions qu'il conviendrait d'imposer à l'activité aérienne

- **Respect obligatoire des circuits de piste inscrits dans la carte VAC**
 - Tous les aéronefs effectuant des vols à l'atterrissage ou au décollage doivent respecter les circuits de piste publiés ainsi que les consignes d'approche définies dans la documentation aéronautique en vigueur notamment la VAC (Visual Approach Chart)



Détail des restrictions et interdictions qu'il conviendrait d'imposer à l'activité aérienne

- **Restrictions et interdictions imposées en fonction du type d'appareil**
 - **Masse des appareils**
 - Nous proposons d'interdire au décollage et atterrissage les vols d'aéronefs à motorisation thermique de plus de 12 tonnes (au lieu de 17)
 - **Hélicoptères**
 - Nous proposons d'interdire de décollage et atterrissage les hélicoptères effectuant des vols touristiques de moins de 30 minutes.
 - Nous proposons de réserver les vols d'hélicoptère d'école ou d'entraînement aux hélicoptères basés de masse inférieure ou égale à 5 tonnes



Limiter nuisances de Roissy CDG

Trajectoires d'approche et Vols de nuit de Roissy

- **DIRAP membre de la CCE et comité permanent Roissy CDG**

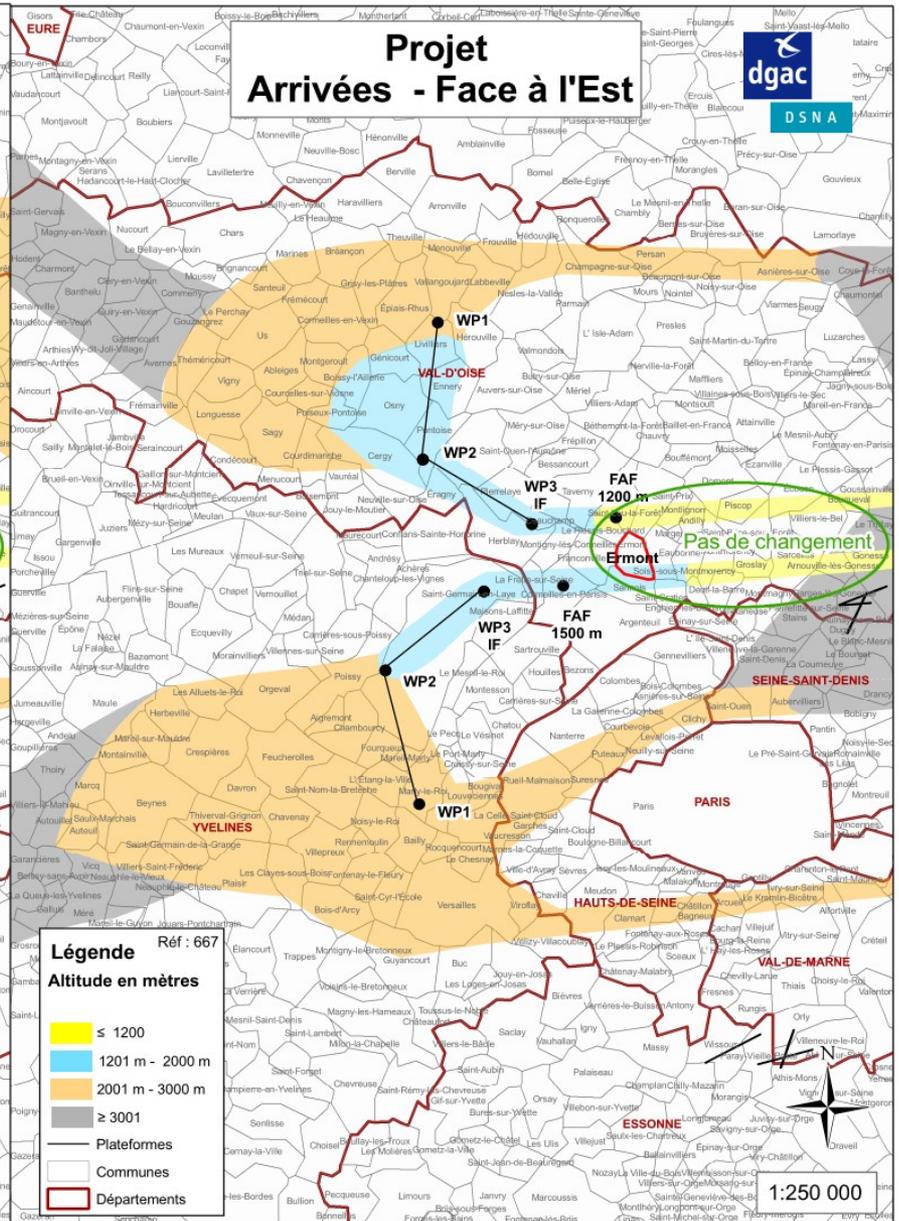
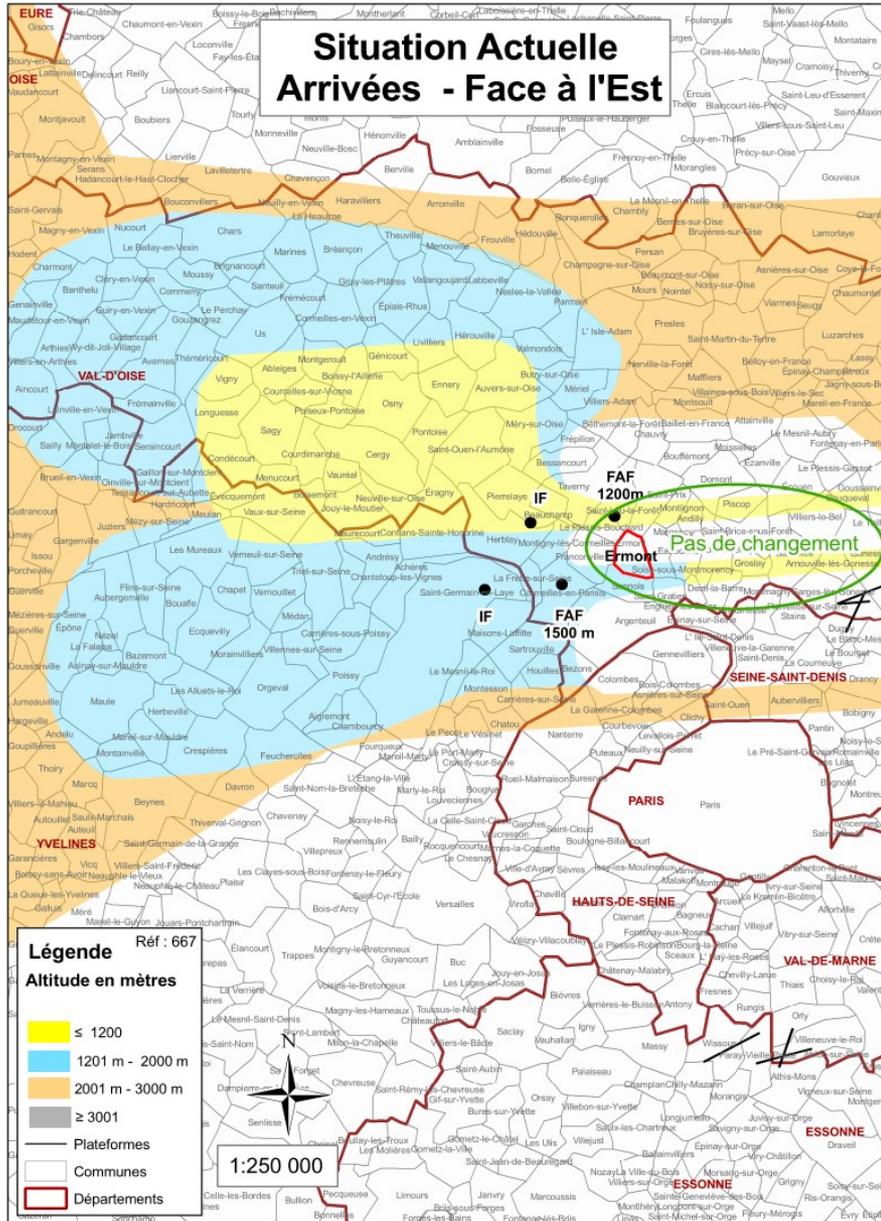
- **CCE Roissy : 18/01/2022**
- Présentation des cartes stratégique : vote positif de CCE
- Présentation PPBE : **vote négatif de CCE !**
- Réunion au ministère des transports
- Attente si publication pour action juridique.

- **Groupe GARE (Associations Roissy ...)**
 - Actions juridique: non respect par l'Etat de directive PPBE :
 - Gain de cause sur nomination autorité indépendante.
 - Manifestation à la préfecture le 20 janvier 2022

- **Projet descentes douces : retard sur concertation et pas d'information sur conséquence bruit (ouest Val d'Oise)**



Projet « descentes douces » Roissy



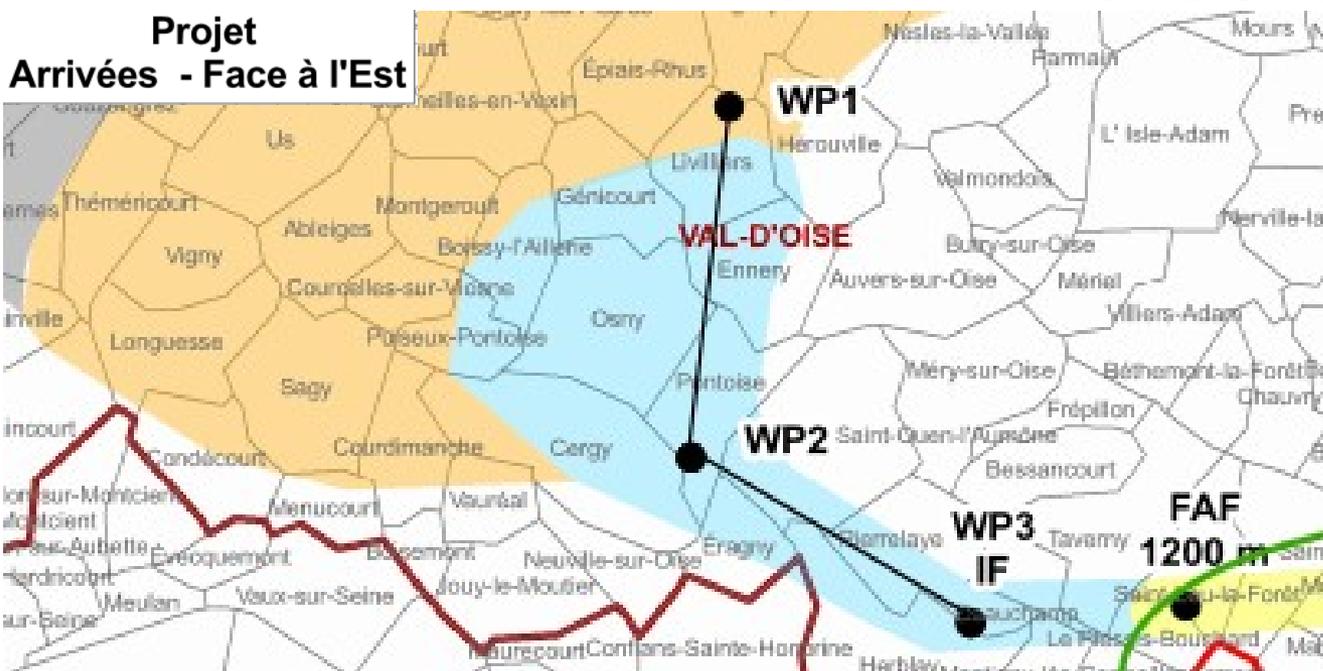


Projet « descentes douces » Roissy

Situation Actuelle
Arrivées - Face à l'Est



Projet
Arrivées - Face à l'Est



Réf : 667

Légende

Altitude en mètres

- ≤ 1200
- 1201 m - 2000 m
- 2001 m - 3000 m
- ≥ 3001

Connaître la réduction du bruit !



En relation avec UFCNA

Union Française Contre Nuisances Aéronefs

- Dirap membre du conseil d'administration et pilote la commission aviation légère

- Groupe de travail Aviation légère:
 - Guide d'élaboration de Charte de l'environnement (par courrier 4/03/2022 « l'ACNUSA salue un travail très utile »)
 - Groupe de travail Réglementation: projet de renforcement de la réglementation pour protéger les populations.



Rapport moral

Approbation?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport financier



Bilan financier 2022

RAPPORT FINANCIER 2022				
DEPENSES 2022			RECETTES 2022	
AFFRANCHIS.	237	373,43 €	ADHESIONS	995
ASSURANCES	139			
COTIS. A. A.	460		SUBV COMMUNES	1382
COMMpopulation	108			
HONORAIRES	0		SUBVENTION DEPT	830
DIVERS	0			
DOCUMENT.			INTERETS CE	278
FOURN.BUR.	0			
FRAIS BANC	118		DON	0
FRAIS DEPL.	29			
FRAIS RECEP.	0			
MATERIEL	0			
PUBLICITE				
TELEPH.INT.	137			
VIR.CAISSE				
DEPENSES	1228		RECETTES	3485
BILAN				2258



L'AVOIR DE L'ASSOCIATION

au 31/12/2022

SOLDE COMPTE CHEQUE FIN 2022	19808,27
SOLDE COMPTE EPARGNE FIN 2022	20529,51
SOLDE FIN 2022 AG	40337,78

Provisions pour:

- Actions juridiques
- Matériels ou prestations de mesure de bruit et suivi de trajectoires



Budget prévisionnel 2023

BUDGET PREVISIONNEL 2023				
DEPENSES 2023			RECETTES 2023	
AFFRANCHIS.	800,00 €	1 050,00 €	ADHESIONS	1 520 €
ASSURANCES	150,00 €			
COTIS. A. A.	470,00 €		SUBV COMMUNES	2 100 €
COMMpopulation	2 000,00 €			
HONORAIRES	500,00 €		SUBVENTION DEPT	830 €
DIVERS	- €			
DOCUMENT.	- €		INTERETS CE	120 €
FOURN.BUR.	- €			
FRAIS BANC	170,00 €		REPRISE PROV.	1 300 €
FRAIS DEPL.	30,00 €			
FRAIS RECEP.	- €			
MATERIEL	1 500,00 €			
PUBLICITE	- €			
TELEPH.INT.	250,00 €			
VIR.CAISSE	- €			
DEPENSES	5 870,00 €		RECETTES	5 870,00 €



Compte rendu financier 2022

- Remerciement aux **110 adhérents** et aux associations, répartis sur **32 communes**, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux **mairies et au Conseil Général** du Val d'Oise pour leur soutien.
- **Les dépenses sont très inférieures à nos prévisions.**
Les projets sont restés dans l'attente d'un comité permanent de CCE qui s'est tenu seulement en janvier 2023, limitant l'intérêt d'une communication via lettre DIRAP. Pas d'action avec avocat
- Le résultat de l'année 2022, affiche un **solde positif de 2258 €.**
- Le niveau des adhésions est en légère diminution, **l'avoir en fin d'exercice est de 40 337 €** qui représente une provision pour action juridique et adaptation des matériels.
- Le budget prévisionnel 2023, est présenté pour approbation. Il prévoit comme pour 2022 des dépenses de communication et d'honoraires si nécessaire en fonction de l'évolution de la situation.



Rapport financier

Quitus : OUI ? NON ?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Election du conseil d'administration

JM Buteux, R Buteux, Ch Aucante,
M Batard, JDeslandes, JJ Fraimout,
H Gohin, J Sallès



Election du Conseil

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



Objectifs 2023

- **Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.**
- **LOCAL**
 - Veille et information de la population
 - Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires
 - Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles
 - **Points d'attention : altération de cap Courcelles ; respect carte pédagogique ; projet ADP aviation d'affaire 35 tonnes; projet tests de taxi électrique ; renforcement arrêté de restriction**
- **NATIONAL et EUROPEEN**
 - Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG
 - Participation à actions juridiques avec associations.
 - En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, actions juridiques et réglementation.
 - **Points d'attention : projet descentes douces (2023 ?); PPBE Roissy**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Merci pour votre attention !



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Annexes



Charte PNR : projet rédaction

Les signataires de la Charte :

- assurent conjointement (en fonction de leurs compétences et des données accessibles) une veille sur les niveaux de bruit liés aux infrastructures aéroportuaires, ferroviaires ou industrielles en mandatant des structures pour effectuer des campagnes de mesures de bruit, et participent aux éventuels comités de suivi.

En particulier, afin de suivre précisément l'évolution du bruit généré par l'aérodrome de Pontoise — Cormeilles-en-Vexin en complément de la station de mesure du bruit d'ADP, un suivi régulier du bruit est mis en place en lien avec les communes et associations concernées ainsi que tout type d'action permettant de pérenniser la concertation et la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Il s'agit notamment d'accompagner les évolutions technologiques favorables à la limitation du bruit lié aux aérodromes existants (Chérence, Pontoise-Cormeilles) et encourager celles qui concernent les sites à proximité (aéroport de Roissy-Charles de Gaulle).

- Soutiennent la demande de la Commission Consultative de l'Environnement des aérodromes relative à la limite réglementaire actuelle à 17 tonnes de la masse des avions pouvant opérer sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin. Conformément au vœu de la CCE une modification de cette limite ne pourra intervenir, en fonction d'impératifs économiques du bassin de Cergy Pontoise et à l'initiative des acteurs politiques locaux, que sur décision du ministre en charge des transports, après consultation des responsables politiques et socio-économiques, après recherche d'un consensus et après avis de la CCE.